

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-CT6-2021-037-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 2 Décembre 2021

Nombre de Membres en exercice : 7

Quorum : 4

Nombre de présents : 5

*Affichage du compte rendu intégral
en date du 10 Décembre 2021*

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 du mois de **Décembre** à 17 H 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N° 2021-037

Approbation et signature d'une convention d'objectifs 2022-2024 - Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'Association Point Formation - Exercice 2022

Etaient présents :

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**,
M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**

Excusés avec pouvoir

M. Gérard FRAU -- Pouvoir donné à **M. Gaby CHARROUX**

M. Florian SALAZAR-MARTIN - Pouvoir donné à Mme Linda **BOUCHICHA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur Vincent GOYET** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'emploi, formation et insertion qu'il met en place en direction de la population, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Point Formation est une association qui œuvre depuis plus de 27 ans dans l'intérêt général des habitants du territoire du Pays de Martigues, grâce à son offre d'actions d'orientation et de formation professionnelle destinées à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que des adultes de plus de 25 ans.

L'association propose aux habitants du territoire un ensemble de prestations relevant de l'insertion, de la formation, de l'éducation permanente, ainsi que du bilan, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement à l'emploi, dans le cadre de dispositifs publics mis en œuvre en partenariat avec le service public local de l'emploi et les différentes structures d'accompagnement du territoire.

Les publics accueillis sont des demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi avec reconnaissance de qualité de travailleurs handicapé, bénéficiaires en accompagnement PLIE, bénéficiaires des minima sociaux, salariés en contrat aidé et d'insertion, jeunes accompagnés par les Missions locales du territoire, salariés d'entreprise/d'association.

Considérant l'histoire de cette association et ces résultats au titre des trois années précédentes :

- Animation, culturelle, sportive et de loisirs – Formation visant le diplôme d'Animateur Sportif Polyvalent –BPJEPS-APT : 2020 (16 082 heures de formation et 29 stagiaires) ; 2019 (10 715 Heures et 27 stagiaires) ; 2018 (17 520 heures de formation et 35 stagiaires)
- Formations sur le développement des capacités mentales et apprentissage de base : 2020 (5 287 heures de formation et 169 stagiaires) ; 2019 (10 879 Heures et 117 stagiaires) ; 2018 9 003 heures de formation et 96 stagiaires)
- Formations générales : 2020 (4 013 heures de formation et 14 stagiaires) ; 2019 (4 596 Heures et 155 stagiaires) ; 2018 (6 536 heures de formation et 119 stagiaires)
- Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion : 2020 (10 881 heures de formation et 404 stagiaires) ; 2019 (6 748 Heures et 327 stagiaires) ; 2018 (10 899 heures de formation et 430 stagiaires)
- Santé Secouriste au Travail : 2020 (2 408 heures de formation et 172 stagiaires) ; 2019 (1 862 Heures et 139 stagiaires) ; 2018 (1 144 heures de formation et 85 stagiaires)

En effet, le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et l'Association avaient conclu une convention d'objectifs approuvée par délibération n°2018-035 du 07 décembre 2018 pour une durée de 3 ans.

L'association ayant été soutenue les années précédentes, souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, notamment, dossier MGDIS N°142.

Afin de permettre à l'association Point Formation de poursuivre ses missions, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 75 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- La délibération n° HN 009-8081/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays de Martigues ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rôle de L'association Point Formation est important pour valoriser la filière emploi formation et insertion, source retombées sociales conséquentes pour notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec L'association Point Formation durant trois ans : de 2022 à 2024.

Article 2 :

Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement global d'un montant de 75 000 € à L'association Point Formation au titre de l'année 2022.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence-Etat Spécial du Territoire du Pays de Martigues –S/Politique E120-Nature 65748-Fonction 65.

La présente subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Etats Spéciaux de territoire pour l'exercice 2022.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
Gaby CHARROUX**